



Identification de l'organisme qui passe le marché : A.G.E.F.M.A. Association de Gestion de l'Environnement de la formation en Martinique, Immeuble Foyal 2000, Rue du Gouverneur Ponton, 97200 Fort de France

Objet du marché : Le marché concerne la réalisation et l'impression de documents de communication (Chemises à rabats, dépliants, emagazines)

Durée du marché : 120 jours

Nombre et consistance des lots :

- 1 : Pochettes à rabats
- 2 : Documents de communication papier
- 3 : Documents de communication numériques

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les documents et certificats prévus à l'article 51 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016.

En effet, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans le délai imparti :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le délai imparti pour la transmission des documents complémentaires est de 8 jours. En l'absence de fournitures dans les délais imparti, le candidat venant au rang suivant dans la liste de classement des offres sera désigné attributaire potentiel.

Le marché sera attribué lot par lot :

- A une entreprise unique ou à plusieurs entreprises

ou

- A un groupement d'entreprises solidaires momentané. Dans ce cas, le mandataire devra être désigné dans l'acte d'engagement ATTRI1 et l'imprimé « lettre de candidature Désignation du mandataire par ses cotraitants » (DC1), sera rempli en conséquence

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Critères de sélection : Les critères de sélection des candidatures qui seront retenues par le pouvoir adjudicateur sont les capacités professionnelles, techniques et financières.

Seront examinés à ce titre notamment :

- les capacités techniques et professionnelles des candidats (les organismes doivent présenter une réelle expérience et des références dans le domaine d'intervention envisagé)
- Les capacités financières (par tout moyen, chiffre d'affaires, capitaux propres, résultat d'exploitation, fonds de roulement)

Date limite : Date limite de réception des offres : 31/01/19 à 23h59

Renseignements divers : Dans la cadre de la mise en œuvre d'une procédure entièrement dématérialisée, le DCE ne peut être retiré qu'à partir de l'adresse suivante :

www.achatpublic.com

Toute information complémentaire peut être fournie par les services administratifs et financiers de l'AGEFMA.

Adresse Internet du profil acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_W4NSkX7plj

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 09 janvier 2019